

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet aire de grand passage à La Jarne

De : "Nathalie Pontreau" <nathalie.pontreau@wanadoo.fr>

Date : 18/03/2024 21:28

Pour : <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

M. Le Préfet,

M. Le Commissaire enquêteur,

M. Le Président de la commission d'enquête,

Dans le cadre de l'enquête publique, concernant le projet de réalisation d'une aire de grand passage des gens du voyage, **je vous présente ma ferme opposition à ce projet**, et ce pour différentes raisons :

- Dans le dossier DUP nous pouvons lire que ce projet implique **l'expropriation d'agriculteurs**. A l'heure où nous voulons privilégier les circuits courts, où nous voulons préserver l'environnement, ce projet va condamner des terres agricoles !!! Certes, j'entends l'obligation d'être conforme au schéma départemental, mais il n'est pas concevable d'exproprier nos agriculteurs.
Il semble que l'objet de l'enquête actuelle soit de permettre de se prononcer sur l'intérêt public de l'opération. L'expropriation de nos agriculteurs serait-il d'utilité publique ?
Ne serait-il pas plus judicieux d'orienter le projet vers une commune où aucune terre agricole ne serait sacrifiée ?
- Dans le DUP, nous pouvons lire également, que le projet se situe à proximité du périmètre de protection rapprochée **du captage d'alimentation en eau potable**. A l'heure où il est important de préserver notre bien le plus précieux, l'eau potable, comment pouvons-nous approuver un projet qui va dégrader la qualité de l'eau et dégrader les nappes souterraines....
- Ce projet implique **l'augmentation du trafic routier sur une route qui est déjà à saturation**, sans compter l'augmentation du niveau de pollution, ainsi que les nuisances sonores.
- Le projet n'est **pas cohérent avec la taille de la commune de LA JARNE** qui compte 2567 habitants (en 2023). Le DUP prévoit une aire pour 200 caravanes, soit environ 1000 personnes, ce qui représente 39% de la population actuelle de La Jarne. Ce projet est complètement disproportionné pour notre commune.
Sans compter que nos infrastructures ne sont pas adaptées à une telle augmentation de la population...
La CDA compte 28 communes. Il serait plus cohérent de choisir une commune de taille bien supérieure à La Jarne, pour implanter cette aire de grand passage.
- **Le coût du projet : 1 429 500 €**. Compte tenu du coût du projet, il vaut mieux que ce soit un projet pérenne, ce qui n'est pas le cas sur La Jarne.

Je vous remercie de toute l'attention que vous pourrez porter à mon présent courrier, ainsi qu'à tous les courriers et avis des habitants de La Jarne, qui connaissent bien leur

commune, et qui sont les plus à même de vous apporter les éléments de réponse que vous recherchez pour instruire votre dossier et prendre la bonne décision.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Nathalie PONTREAU